



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLAGE SAINT-PIERRE
MRC DE JOLIETTE

PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2025-088

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2025-088 AFIN D'AUTORISER
LE GROUPE D'USAGE COMMERCE ET SERVICES LIÉS AU VÉHICULES LOURDS (C-5)
DANS LA ZONE I-2**

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité souhaite modifier certaines dispositions de son *Règlement de zonage*;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion est donné à la présente séance conformément à la Loi ;
- CONSIDÉRANT** que certaines modifications réglementaires sont susceptibles d'approbation référendaire ;
- CONSIDÉRANT** qu'en vertu des dispositions des articles 124 à 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal tiendra le 15 octobre 2025 une assemblée publique de consultation au cours de laquelle le projet de règlement a été présenté et discuté avec la population;

À ces faits, il est proposé par et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

En annexe B du *Règlement de zonage 2025-088*, la grille des usages et normes de la zone I-2 est modifiée comme suit :

Par l'ajout d'un X à l'usage « C-5 : commerce et services liés aux véhicules lourds » afin de permettre ce groupe d'usage à la liste des usages autorisés.

Article 3

La grille des usages et normes de la zone I-2, modifiée selon les directives de l'article précédent, est jointe en annexe 3.1 du présent *Règlement*.

Article 4

Les annexes font partie intégrante du présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Madame Jade Charest

Que le conseil municipal adopte le projet de modification du règlement numéro 2025-088

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avis de motion	le 1 ^{er} octobre 2025
Dépôt du règlement	le 1 ^{er} octobre 2025
Adoption	le xx 2025
Publier	le xx 2025

Monsieur Roland Charest
Maire

Madame Marie-Claude Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière